

Arrêté municipal NP2023_753

portant règlementation du stationnement et de la circulation du 15 décembre 2023 au 09 février 2024 inclus - lieu-dit Le Coudray (Saint-Sulpice-des-Landes)

Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2 et R.411-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 1^{ère} et 8^{ème} parties relative à la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu l'arrêté municipal numéro P2020/180 en date du 22 juin 2020 portant délégation de fonction au pôle aménagement du territoire et délégation de signature à Monsieur Luc LÉPICIER, 2^{ème} adjoint,

Considérant la demande présentée le 05 décembre 2023 par la société SOBECA de ANCENIS-SAINT-GÉREON en vue de réaliser des travaux de sécurisation du réseau électrique,

Considérant que, pour la bonne organisation desdits travaux, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation sur la voie communale menant au lieu-dit Le Coudray, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes,

ARRÊTE

- Article 1** Sur la voie communale menant au lieu-dit Le Coudray, conformément au plan annexé, du 15 décembre 2023 au 09 février 2024 inclus :
- la circulation sera alternée par des panneaux B15 et C18,
 - la vitesse de circulation de tous les véhicules sera limitée à 30 kms,
 - les dépassements seront interdits,
 - le stationnement sera interdit de part et d'autre de la voie, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- Article 2** La signalisation adaptée sera mise en place par la société SOBECA et sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée par l'arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992.
- Article 3** La remise en état de la voirie et de ses accotements sera à la charge de la société SOBECA si nécessaire.
- Article 4** Un exemplaire du présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE et affiché **obligatoirement** à chaque extrémité du chantier.
- Article 5** Monsieur le Maire de VALLONS-DE-L'ERDRE, Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE et la société SOBECA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de gendarmerie de RIAILLÉ-VALLONS-DE-L'ERDRE,
- à la société SOBECA.

À VALLONS-DE-L'ERDRE, le 08 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

Luc LÉPICIER,

Adjoint au pôle aménagement du territoire



COMMUNE : VALLONS DE L'ERDRE (SAINT SULPICE DES LANDES)
NATURE DES TRAVAUX :
Renforcement / Sécurisation
Château du Coudray

INTERLOCUTEURS:	Nom	Téléphone	Courriel
MAITRE D'OUVRAGE	Territoire d'Énergie 44	02.51.80.45.70	contacts@te44.fr
MAITRE D'OEUVRE	Territoire d'Énergie 44 - Christophe FORTIN	06.20.31.73.32	christophe.fortin@te44.fr
ENTREPRISE	SOBECA	02.40.96.07.77	anccents@sobeca.fr

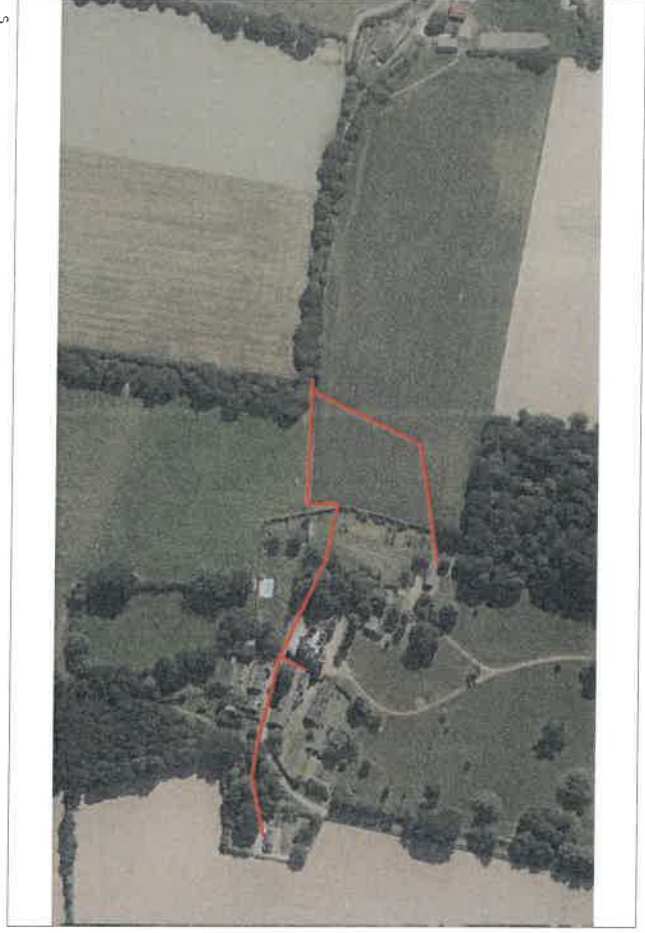
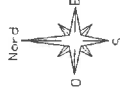
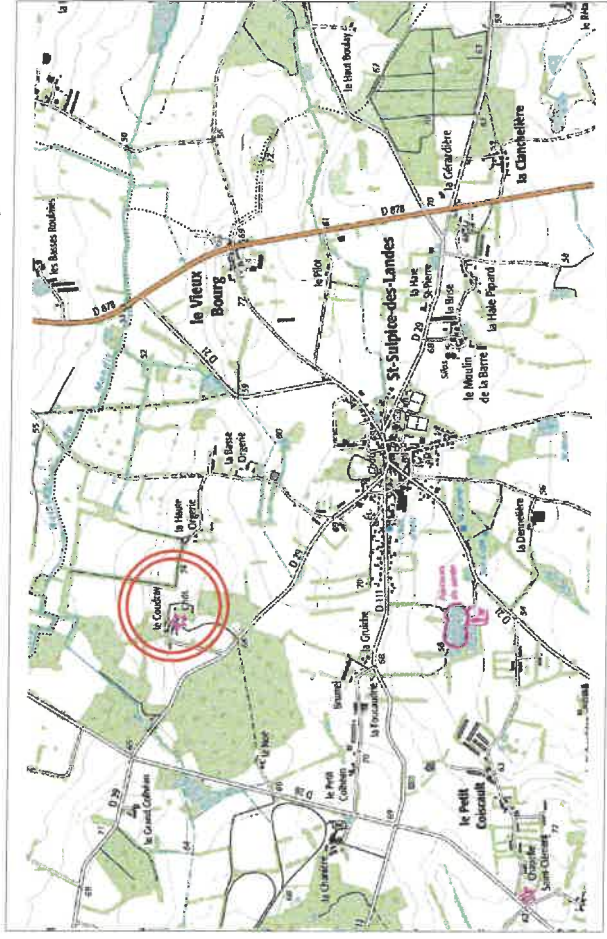
DESIGNATION	Indices		Demandées		Établies		Vérfiées	
	DOE	EXE	PRO	APD	Par	Le	Par	Le
Plan récolement								
Plan exécution								
Déclaration préalable								
Plan projet								
Edition Initiale								

GEOREFERENCEMENT	X1 =	Y1 =	X2 =	Y2 =
COORDONNES LAMBERT 93 zone 6 CC47	1382755.117	6273418.379	1383165.117	6273705.379

DESIGNATION DU POSTE	NUMERO DU POSTE	NUMERO TE44
LE COUDRAY	44191P0017	191.21.006RF11

SOBECA	NUMERO ENEDIS	NUMERO ICEFORANGE
SOBECA GROUPE FIRAIP	DA27J080193	/
680 RUE MORANE SAILLIER - ZA DE LA SAVINIÈRE 44151 ANCCENS-SAINT-GEREON CEDEX Tél. 02 40 96 07 77	Echelle : 1/200 - 1/1000 Nb de planches A3 : 6 Aérien : 1 Souterrain : 5	NUMERO PLAN 3321T167

PLAN DE SITUATION (1/25000)



LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		E.P. Aérien à Construire	
HTA Aérienne Existante		E.P. Aérien Existant	
HTA Aérienne à Supprimer		E.P. Aérien à Supprimer	
HTA Aérienne à rétablir		E.P. Aérien à rétablir	
HTA Souterraine à Construire		E.P. Souterrain à construire	
HTA Souterraine Existante		E.P. Souterrain Existant	
HTA Souterraine à Supprimer		E.P. Souterrain à supprimer	
BT Aérienne à Construire		Fourreaux	
BT Aérienne Existante		Eaux Pluviales	
BT Aérienne à Supprimer		Eaux Usées	
BT Aérienne à rétablir		Eau Potable	
Branchements Aériens		Gaz Existant	
BT Souterraine à Construire		Réseaux I.C.E. aérien existant	
BT Souterraine Existante		Réseaux I.C.E. Sout à créer	
BT Souterraine à Supprimer		Réseaux I.C.E. existant	
Brt Souterrain Existant			
Brt Souterrain à Supprimer			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BT			
Simple	Portique	PH61	
Existant			
A implanter			
A déposer			

SUPPORT F.T.			

ARMOIRES DE COUPURE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION						
AC3JM	AC3BT	PSSA	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant						
A poser						

MISE A LA TERRE

Existante Existante A Réaliser

ETIQUETTE SUPPORTS

EXISTANT Privé ou public Orientation Intervention orange A DEPOSER

SUPPORT SUPPORT SUPPORT

REPERE Equipement à conserver : REPERE Equipement à déposer :

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX, BRANCHEMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC

INSEE P0XXX TYPE COFFRET

Observations:

POSTE HTA/BTA :

Type	Désignation	Existant	Projets
Puissance transfo.			
N° transfo.			
Tableau HTA			
Raccordement HTA			
Liaison transfo-tableau			
Nombre départs BT			
Tableau BT			
EP-Télécommandes-Divers			

ACCESSOIRES I.C.E

Regard 40x60	CH L0T	CH L1T	CH L2T	CH L3T	CH L4T
K1C	K2C	K3C	L1C	L2C	L3C

ECLAIRAGE PUBLIC

Armoire	Coffret	Lampe sur façade	Candélabre	Boîte jonction EP
A POSER				
EXISTANT				

CLASSES DE PRECISION DES PLANS		Commune Rurale		Commune Urbaine	
Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E	Classe F
1/40000	1/40000	1/40000	1/40000	1/40000	1/40000
Retour DT - envoyé le 30/08/2022					
Exploitant	Date	Indice	Sensible	complémentaire	Investigation
ENEDIS	30/08/2022	C	C	OUI	
VEOLIA EAU	31/08/2022	C	C	Non	

